REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 27 janvier 1997 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ;

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 27 janvier 1997 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Cédric MONTESINOS, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BE2FR),
- Monsieur Yves CONFESSON, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures et référent du corps (MAPS),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BE2FR),
- Madame Catherine PREVEL, adjointe au chef de bureau des établissements et des contrats (DGER),
- Madame Isabelle TILLY BECKER, directrice des ressources humaines (ANSES).

Membres suppléants

- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général (SDCAR),
- Madame Aurélie TIGER, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BE2FR),
- Madame Hélène GUIGNARD, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures et référent du corps (MAPS),
- Madame Patricia MARTINON, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BE2FR),
- Madame Catherine CETRAN, chargée de mission des emplois et de la masse salariale au bureau des établissements et des contrats (DGER),
- Madame Séverine DUPETY, adjointe à la directrice des ressources humaines (ANSES).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Franck BOUE	Ingénieur de recherche hors classe	CFDT
- Madame Jocelyne VERDON	Ingénieur de recherche hors classe	SIPA
- Monsieur Pierre GREZILLIER	Ingénieur de recherche de 1ère classe	CFDT
- Madame Christine HEUZE	Ingénieur de recherche de 1ère classe	FO
- Madame Mylène GEORGES	Ingénieur de recherche de 2ème classe	CFDT
- Monsieur Stéphane GIRERD	Ingénieur de recherche de 2ème classe	CGT/FSU

Membres suppléants

- Monsieur Jean-François LACOSTE	Ingénieur de recherche hors classe	CFDT
- Monsieur Bertrand LOMBARD	Ingénieur de recherche hors classe	SIPA
- Monsieur Frédéric AUVRAY	Ingénieur de recherche de 1ère classe	CFDT
- Madame Véronique DUPOUY-GUIRAUTE	Ingénieur de recherche de 1ère classe	FO
- Monsieur Dominique BICOUT	Ingénieur de recherche de 2ème classe	CFDT
- Monsieur Hervé CASSARD	Ingénieur de recherche de 2ème classe	CGT/FSU

Article 2 – L'arrêté du 18 mai 2017 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 17-11-17

Pour le ministre, et par délégation,

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER